



OSEZ LA MOBILITE

Quelles sont les priorités du programme ERASMUS + à compter de 2021 ?

- **un Erasmus+ inclusif** : le programme vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées) ;

- **un Erasmus+ durable** : l'environnement et la lutte contre le changement climatique sont des priorités politiques essentielles pour l'UE. Le Pacte vert européen fixe pour l'Europe l'objectif « d'aller plus loin en devenant le premier continent climatiquement neutre » et de « réduire les émissions d'au moins 55 % d'ici à 2030 ». À cette fin, il insiste sur le rôle clé des écoles, des établissements de formation et des universités dans la sensibilisation et l'éducation au développement durable des élèves, des étudiants et des parents ;

- **un Erasmus+ numérique** : si la mobilité physique des apprenants reste la vocation première du programme, Erasmus+ 2021-2027 offre des possibilités élargies d'activités numériques et à distance. À cet égard, il répond aux objectifs du Plan d'action pour l'éducation numérique dans le contexte des changements rapides et profonds induits par les avancées technologiques et la crise sanitaire. Il offre également des formats plus inclusifs aux participants qui ne peuvent prendre part à des périodes de mobilité longue.

À noter : Erasmus+ fait l'objet d'une transformation numérique progressive (désignée par l'appellation « Erasmus+ digital »), initiée dès 2021 pour la mobilité d'études intra-européenne, en vue de simplifier les procédures et d'offrir de meilleurs services aux étudiants grâce à l'interopérabilité des systèmes numériques et l'échange de données entre établissements - cf. *infra* : point 2.1, section « Mobilité des étudiants » ;

- **un Erasmus+ participant à la vie démocratique** : le programme se donne pour objectif de soutenir la participation active des citoyens européens à la vie démocratique et sociale de leurs institutions et de l'Union, de renforcer la compréhension de l'Union européenne dès le plus jeune âge et de favoriser ainsi le sentiment d'appartenance à celle-ci.

Le lycée polyvalent Jean Lurçat est engagé, depuis 2014, dans une démarche d'ouverture européenne. Grâce au programme ERASMUS+, le lycée offre la possibilité aux étudiants de 1^{ère} année de BTS d'effectuer un stage à l'étranger.

Deux possibilités sont offertes aux étudiants :

1. **L'étudiant est autonome et se gère seul pour trouver une structure d'accueil, un hébergement et organiser son transfert**
2. **L'étudiant peut se faire accompagner par un organisme partenaire qui trouvera à sa place une structure d'accueil et un hébergement. Deux destinations sont possibles (l'Espagne et l'Irlande).**

Les qualités requises :

- Avoir un bon niveau en langue (écrit et oral). L'étudiant doit être capable de tenir un échange oral lui permettant de comprendre et de se faire comprendre. Il doit être en mesure de traduire également des documents écrits et d'en rédiger.
- Être débrouillard, être adaptable, ne pas avoir peur de l'inconnu, avoir le goût du contact.

Conclusion :

Un petit niveau en LV, un caractère introverti et peu sûr de lui sont incompatibles avec une expérience à l'étranger !!

1. L'étudiant se gère seul

De manière autonome, l'étudiant se charge de trouver une structure d'accueil, un hébergement et d'organiser son transfert.

Pour mettre toutes les chances de son côté, il est conseillé à l'étudiant, au cours de ses recherches, de mettre en valeur ses compétences, d'être capable d'explicitier son projet professionnel et ses motivations dans la rédaction du CV et de la lettre de motivation (privilégier l'outil EUROPASS).

Au cours de cette phase, l'étudiant sera amené à prendre contact (appel téléphonique, échange de courriel, visio, etc...). C'est à ce moment-là qu'il devra démontrer ses aptitudes linguistiques, aptitudes qui lui permettront d'être retenu...

L'étudiant, dont la candidature aura été retenue, devra compléter, viser et déposer le kit de mobilité au plus tard un mois et demi avant le départ. Ce kit est à récupérer auprès du D.D.F.P.T (S. BLASY).

Nb : pour les différentes signatures, la procédure dématérialisée est autorisée.

Parallèlement, l'étudiant devra compléter et faire viser une convention de stage lycée (cette convention permettra de lier le lycée à la structure d'accueil et l'étudiant). Elle sera à remettre à M. BLASY (DDF du lycée) en même temps que le dépôt du kit de mobilité.

Côté assurance, l'étudiant est couvert à l'étranger par son régime de sécurité sociale étudiant pour la prise en charge basique des soins médicaux par le biais de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Cependant, cette couverture peut s'avérer insuffisante notamment en cas de rapatriement ou une intervention médicale spécifique. Dans ce cas, une assurance santé complémentaire est vivement conseillée. L'étudiant se doit également de souscrire une assurance responsabilité civile et accident du travail qui couvrira les dommages causés par le participant ou au participant pendant son séjour. Il est également recommandé de souscrire une assurance contre la perte ou le vol de documents, de billets de voyage et de bagages.

Une copie de l'ensemble de ces documents sera à déposer à M. BLASY (DDF du lycée) au même moment que le dépôt du kit de mobilité.

Le lycée s'engage (à la place de la structure d'accueil) à couvrir l'étudiant :

- En cas d'accident du travail ;
- En cas d'accident parvenu pendant les déplacements professionnels ;
- En cas d'accident survenu sur le trajet domicile/travail ;
- Sur le plan de la responsabilité civile.

Concernant la prise en charge financière, la bourse ERASMUS n'a pas vocation à financer l'ensemble des dépenses engagées.

Son montant varie selon les situations et le groupe de pays auquel appartient la structure d'accueil.

Dans tous les cas, le lycée s'engage à verser à l'étudiant 70 % du montant de la bourse auquel il a droit avant le départ en stage. Les 30 % restants seront versés à l'issue du stage à la double condition que l'étudiant ait :

- Saisi et validé son rapport final (il s'agit d'un questionnaire en ligne adressé par ERASMUS. Ce dernier comporte 13 rubriques. Le participant dispose de 30 jours pour le compléter) ;
- Déposé une copie de son attestation de stage auprès de M. BLASY (DDF du lycée) et tous les justificatifs nécessaires au cours de la première semaine de la rentrée scolaire suivante.

En détail, voici les prestations auxquelles peut prétendre l'étudiant participant au programme :

✓ Les frais de voyage

- Possibilité de percevoir un complément financier de 50 euros pour l'étudiant qui opte pour un moyen de transport écoresponsable (train, bus, covoiturage).
Dans ce cas, l'étudiant devra produire une déclaration sur l'honneur qu'il devra viser et faire viser par le lycée, accompagnée de la preuve de son voyage (titre de transport).

✓ La contribution aux frais de séjour

- Cette contribution est fixée par le lycée en respectant les fourchettes autorisées par ERASMUS et pour la totalité de la durée du projet de mobilité.

Le lycée fixe le montant de la contribution au frais de séjour comme suit :

ERASMUS LISTE DES PAYS DESTINATAIRES + MONTANT DE LA CONTRIBUTION AUX FRAIS DE SEJOUR			
GROUPES	PAYS DE DESTINATION	CONTRIBUTION FINANCIERE AUX FRAIS DE SEJOUR : LES FOURCHETTES IMPOSEES PAR ERASMUS	CONTRIBUTION FINANCIERE AUX FRAIS DE SEJOUR : MONTANT MENSUEL ACCORDE PAR LE LYCEE AUX ETUDIANTS
G1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	310 € - 600 €	500 €
G2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	260 € - 540 €	450 €
G3	République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	200 € - 490 €	400 €

A cette contribution financière aux frais de séjour, chaque étudiant percevra un complément s'élevant à **150 € par mois**.

De même, les étudiants ayant moins d'opportunités et qui participent à des mobilités de stage ont le droit de recevoir un complément financier aux frais de séjour fixé à **250 € par mois**.

Voici la liste des situations concernées et retenues par le lycée :

- L'étudiant en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé reconnus par la MDPH ;
- L'étudiant résidant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville ;
- L'étudiant boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7.

Exemples :

- Pour un stage en **Espagne** le montant de la bourse sera de :
 - 1200 € (450x2 +150x2) pour un étudiant lambda
 - Versement : 840 € avant le départ - 360 € au retour
 - 1700 € (450x2 + 150x2 + 250x2) pour un étudiant ayant moins d'opportunités
 - Versement : 1190 € avant le départ - 510 € au retour

- Pour un stage en **Irlande** le montant de la bourse sera de :
 - 1300 € (500x2 +150x2) pour un étudiant lambda
 - Versement : 910 € avant le départ - 390 € au retour
 - 1800 € (500x2 + 150x2 + 250x2) pour un étudiant ayant moins d'opportunités
 - Versement : 1260 € avant le départ - 540 € au retour

Attention : L'étudiant devra faire les avances nécessaires et financer par lui-même toutes les dépenses excédant la bourse qui lui est allouée.

Concernant la durée du stage, elle est obligatoirement de 2 mois (60 jours => de date à date => pour un départ le lundi 15 mai 2022, la fin du stage aura lieu le jeudi 13 juillet 2022).

Concernant la langue vivante étrangère, les étudiants partant en mobilité de stage dans un autre pays du programme doivent obligatoirement présenter un test dans la langue principale d'enseignement (Anglais ou Espagnol) ou dans la langue du pays de destination. Ne sont pas concernés les locuteurs natifs. Les candidats retenus présenteront un premier test un mois avant leur départ. Les résultats de ce test ne peuvent en aucun cas constituer un obstacle à la participation au programme de mobilité. Selon le niveau atteint, des cours en ligne seront proposés aux étudiants concernés. A la fin de la période de mobilité, les étudiants passeront un deuxième test de niveau afin de vérifier les progrès réalisés durant leur séjour à l'étranger.

Concernant la reconnaissance de la mobilité

Le supplément au diplôme mentionne l'ensemble des compétences acquises par l'étudiant pendant son parcours de formation, qu'il s'agisse des compétences inscrites dans les référentiels de certification et l'ensemble des compétences acquises au cours du cursus de formation (stage, mobilité, engagement associatif, engagement citoyen, etc).

Ce document permet de rendre les compétences d'un diplômé plus lisibles et de faire comprendre le contenu et la valeur du diplôme à un employeur ou un autre établissement d'enseignement, français ou étranger.

Il s'agit d'un document personnalisé reconnu dans toute l'Europe.

Il est délivré par l'établissement d'enseignement supérieur en même temps que le diplôme.

Précisions :

Conformément aux dispositions contenues dans la charte ERASMUS 2021-2027, le lycée s'engage à reconnaître la mobilité des étudiants via le supplément au diplôme tel que défini par le décret du 8 avril 2002. Les équipes enseignantes travaillent sur l'élaboration du supplément au diplôme conformément au modèle imposé par la commission européenne et intégré depuis 2005 au dispositif EUROPASS.

2. L'étudiant passe par un organisme partenaire du lycée

Le lycée propose aux étudiants, par l'intermédiaire d'organismes partenaires, d'effectuer un stage sur Séville en Espagne (INCOMA) ou sur Dublin en Irlande (SRE ENTREPRISE et TECHNICAL LTD).

Les étudiants seront accompagnés par le partenaire.

Le partenaire, se chargera, à la place de l'étudiant, de trouver une structure d'accueil et un hébergement. Il organisera également son accueil et le suivra tout au long du séjour.

L'étudiant intéressé est tenu de produire un CV, une lettre de motivation et éventuellement une courte vidéo de présentation (le tout en langue étrangère).

Si la présélection est organisée par le lycée, **la sélection finale sera faite par le partenaire.**

L'étudiant sélectionné sera tenu :

- de préremplir le kit de mobilité (le reste sera géré par le partenaire),
- de réaliser les tests en LV,
- de prendre les assurances nécessaires,
- de **régler dès son arrivée et pour les deux mois l'ensemble des frais** à l'organisme partenaire, à savoir :
 - les frais d'hébergement,
 - les frais de restauration (uniquement pour l'Irlande),
 - les frais de transfert (prise en charge depuis l'aéroport),
 - les autres frais (carte de transport, etc...),
- de réaliser, en fin de stage, le rapport final et produire l'attestation de stage. Ces deux éléments lui permettront de percevoir le solde du montant de sa bourse.

Nota bene :

⇒ le montant de la bourse et les modalités de versement, la durée du stage et la reconnaissance de la mobilité sont les mêmes que l'étudiant parte seul ou passe par l'intermédiaire d'un organisme partenaire.

RETROUVEZ L'ACTUALITE ERASMUS SUR NOTRE SITE

<https://jean-lurcat-perpignan.mon-ent-occitanie.fr/erasmus/>

S. BLASY

DDFPT du lycée Jean LURÇAT

Courriel : sebastien.blasy@ac-montpellier.fr